AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1473
FR0011289040-FS0729

23 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2016, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Moneta Micro Entreprise dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 22 juin 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir, pour le compte dudit fonds, 217 711 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,91% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SQLI sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 685 916 actions représentant 4 436 046 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.